



Commissaire
du Centre
de la sécurité
des télécommunications

Rapport annuel

2000
↓
2001



Canada 

Bureau du Commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications
C.P. 1984, Succursale « B »
Ottawa (Ontario)
K1P 5R5

Tél. : (613) 992-3044
Télec. : (613) 992-4096

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2001
ISBN 0-662-65817-5
N° de cat. D95-2001

Communications Security
Establishment Commissioner



The Honourable Claude Bisson, O.C.

Commissaire du Centre de la
sécurité des télécommunications

L'honorable Claude Bisson, O.C.

Mai 2001

L'honorable Arthur C. Eggleton, C.P.
Ministre de la Défense nationale
Édifice Mgén G.R. Pearkes, 13^e étage
101, promenade Colonel By, tour nord
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'alinéa g) du décret C.P. 1999-1048 prévoyant le renouvellement de ma nomination au poste de commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, j'ai le plaisir de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année 2000-2001, qui fait état de mes activités et constatations, pour présentation au Parlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in cursive script, reading "Claude Bisson".

Claude Bisson

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Le CST aujourd'hui.....	2
• Mandat	2
• Le renseignement électromagnétique	3
• La sécurité des technologies de l'information	4
• Relations avec les alliés	4
• Contrôle des activités du CST	5
• Contributions récentes du CST	5
Évolution du CST	7
• Des pressions dans le sens du changement.....	7
• Le plan stratégique du CST	8
Examen du CST	9
• Le rôle du commissaire.....	9
• Activités de l'année 2000-2001	11
• Produits du renseignement sur l'étranger.....	11
• Gestion de l'information	11
• Pouvoirs en matière de politiques	12
• Autres activités	13
• Constatations faites en 2000-2001.....	13
• Personnel et budget.....	14
Coup d'œil sur l'avenir.....	14
• Sauvegarder la vie privée des Canadiens	14
Annexe A : Mandat du commissaire	15
Annexe B : Rapports classifiés, 1996-2001	19

INTRODUCTION

Au cours des cinq années écoulées depuis ma première nomination, j'ai vu naître des technologies de communication mondiale complexes, parallèlement à l'évolution des réalités politiques, sociales et économiques. Cette situation a mis en évidence de nouvelles menaces à la sécurité, à la défense et aux intérêts nationaux du Canada et fait ressortir le besoin pressant pour le gouvernement du Canada de déterminer comment parer à ces menaces.

Au cours de la même période, le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) s'est efforcé d'entretenir sa capacité de répondre aux priorités du gouvernement en matière de renseignement sur l'étranger à mesure de leur évolution, et de protéger l'intégrité de ses systèmes de communication et d'information.

Je suis convaincu que, si les capacités du CST n'étaient pas entretenues comme il convient, les intérêts nationaux du Canada seraient gravement compromis. Par exemple, si le CST n'était pas en mesure de faire rapport sur les activités et les intentions d'États et d'individus étrangers, le bien-être politique et économique du Canada serait menacé. De plus, si le CST ne pouvait plus protéger les systèmes d'information et les fonds de renseignements du gouvernement, les efforts de celui-ci seraient paralysés dans les domaines de la prestation électronique des services et du commerce électronique, ce qui nuirait finalement à la compétitivité économique du Canada.

Les progrès technologiques se poursuivront certainement et pourraient même s'accélérer. La haute direction du CST m'a informé de sa conviction que celui-ci doit réorienter ses efforts pour s'acquitter de ses responsabilités envers le gouvernement, faute de quoi il risque d'être à la traîne. En conséquence, le CST a adopté, en

consultation avec les parties intéressées par son activité, une nouvelle approche stratégique relativement à son mandat.

Tel est le contexte dans lequel je continue d'examiner les activités du CST, afin de déterminer leur conformité aux lois du Canada, et d'évaluer les efforts qu'il déploie pour sauvegarder la vie privée des Canadiens.

Comme je l'ai fait les années précédentes, j'examine dans le présent rapport la façon dont le CST s'est acquitté de son mandat au cours de l'année écoulée.

LE CST AUJOURD'HUI

Mandat

Le CST est un organisme du ministère de la Défense nationale, qui aide le gouvernement dans deux domaines distincts, mais liés entre eux :

- Il fournit au gouvernement des renseignements sur l'étranger en recueillant et analysant les signaux radio, radar et autres signaux électroniques de pays étrangers et en lui communiquant des rapports à ce sujet (renseignement électromagnétique ou SIGINT).
- Il contribue à faire en sorte que les télécommunications et les technologies de l'information du gouvernement canadien soient protégées contre l'interception, la perturbation, la manipulation et le sabotage (sécurité des technologies de l'information ou STI).

Le ministre de la Défense nationale est pleinement comptable du CST devant le Parlement. Il est soutenu à cet égard par deux hauts fonctionnaires, soit le sous-ministre de la Défense nationale, pour les questions financières et administratives, et le sous-greffier du Conseil privé, conseiller juridique et coordonnateur de la sécurité et du renseignement, pour les affaires stratégiques et opérationnelles.

Le renseignement électromagnétique

Le programme de SIGINT du CST est guidé par les priorités en matière de renseignement sur l'étranger établies annuellement par la réunion des ministres sur la sécurité et le renseignement, que préside le Premier ministre.

Pour s'acquitter de son mandat en matière de SIGINT, le CST recueille les signaux émis par divers modes de communication de pays étrangers. La collecte et le traitement de ces signaux font intervenir des technologies très sophistiquées et très complexes. Le traitement comprend souvent le déchiffrement et la traduction de communications chiffrées pour les rendre intelligibles. Le chiffrement relève de la cryptologie, science qui utilise des algorithmes mathématiques pour dissimuler ou déguiser des communications.

Le CST m'a informé que les progrès accomplis dans le domaine des transmissions mondiales présentent des défis permanents à la collecte et au traitement des signaux étrangers. Les quantités énormes de signaux de communications produits quotidiennement, alliées au recours accru aux logiciels de chiffrement et à la disponibilité publique de ceux-ci, ne font qu'ajouter à ces défis.

En conséquence, le CST a consacré des ressources additionnelles à la recherche et au développement de techniques de collecte et de traitement des communications, afin que le gouvernement puisse être tenu au courant des menaces visant les intérêts du Canada. À cette fin, le CST fait appel à un ensemble de spécialistes, dont des informaticiens, des mathématiciens et des linguistes. Il a en outre besoin d'analystes du renseignement bien au fait de questions comme les affaires politiques, économiques et militaires internationales, le terrorisme et la criminalité transnationale, afin de produire des rapports de renseignement. Ces rapports sont le moyen par lequel le CST communique l'information relative au

renseignement sur l'étranger à ses clients du gouvernement du Canada. Plus de 100 000 rapports de SIGINT sont mis à la disposition de ceux-ci chaque année.

La sécurité des technologies de l'information

Ces dernières années, le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies ont transformé l'orientation et la complexité des activités entreprises par le CST, dans le cadre de son programme de STI, afin de protéger les communications et les systèmes de communication du gouvernement.

Jusqu'à récemment, le matériel informatique, les logiciels et les réseaux n'étaient pas encore très répandus et n'avaient qu'une application limitée. À l'heure actuelle, cependant, l'ordinateur s'est imposé comme moyen de communication entre les gens et il est à l'origine de nombreuses technologies qui forment l'infrastructure canadienne en matière d'information critique.

Ce contexte a fait apparaître, dans les systèmes d'information du gouvernement, de nouvelles vulnérabilités qui exigent des solutions nouvelles permettant de parer aux menaces à la sécurité et à la vie privée.

Le gouvernement compte sur le CST pour protéger l'information stockée dans ses systèmes informatiques ou transmise par ceux-ci, tandis que divers ministères et organismes s'appliquent à mettre une multiplicité de services en ligne à la disposition du public. Parallèlement, la loi exige que les renseignements personnels au sujet des Canadiens soient protégés, alors que les systèmes informatiques du gouvernement sont de plus en plus interreliés et vulnérables aux perturbations et à des menaces comme les dénis de service.

Relations avec les alliés

Le Canada profite d'arrangements de longue date conclus entre le CST et ses homologues des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la

Nouvelle-Zélande. Ces arrangements, qui ont été officialisés après la Deuxième Guerre mondiale et maintenus durant la guerre froide, permettent l'échange de renseignements électromagnétiques, de technologies et d'information au sujet de sources et de techniques d'intérêt commun.

Dans le cadre de mon travail régulier d'examen des activités du CST, je peux affirmer que celui-ci ne se sert pas de ses partenaires pour contourner les lois du Canada, et qu'il ne leur fournit pas de communications qu'ils ne pourraient pas recueillir légalement eux-mêmes.

Contrôle des activités du CST

En me fondant sur les travaux d'examen que j'ai effectués jusqu'ici, je constate que les activités du CST sont guidées par la loi, par ses principes généraux et par les priorités du gouvernement, et non par les moyens techniques dont il dispose. En plus de mes propres examens, le CST est par ailleurs assujéti à l'examen indépendant de nombreuses instances, notamment les tribunaux, le commissaire à la protection de la vie privée, le commissaire à l'information, la Commission canadienne des droits de la personne et le vérificateur général du Canada.

Les réseaux actuels de communication mondiale génèrent une quantité excessive d'information à laquelle le CST doit faire face. Cette quantité est en soi un contrôle. D'un point de vue pratique, le CST doit rester concentré sur son mandat s'il veut répondre aux priorités qui lui sont assignées en matière de renseignement sur l'étranger.

Contributions récentes du CST

Le gouvernement utilise les rapports de renseignement du CST pour favoriser les intérêts économiques et politiques du Canada dans ses relations avec les États étrangers.

Les forces canadiennes qui s'engagent dans des opérations de maintien de la paix à l'étranger comprennent mieux la situation sur le terrain grâce aux renseignements fournis par le CST.

Le CST fournit à ses clients du gouvernement chargés de protéger la sûreté publique de l'information tirée des renseignements sur l'étranger, qui contribuent aux efforts de lutte contre le terrorisme, la prolifération des armes, le trafic de la drogue, la migration illégale et la criminalité transnationale. Plus récemment, il a commencé à fournir aux mêmes organismes une assistance technique.

Le CST collabore étroitement avec le Groupe des opérations d'information des Forces canadiennes (GOIFC), afin d'améliorer l'appui qu'offre directement le Groupe dans le cadre des opérations militaires du Canada. (Créé en avril 1998, le GOIFC regroupe divers éléments du ministère de la Défense nationale, notamment le Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes. Il constitue un centre névralgique pour les opérations d'information.)

Dans le cadre de son programme de STI, le CST continue d'encourager et d'aider des entreprises canadiennes à mettre au point de nouveaux produits de sécurité. Il entretient par ailleurs des relations suivies avec plusieurs ministères et organismes et les aide à évaluer leurs besoins en matière de STI à mesure qu'ils s'orientent vers la prestation de services en ligne.

Le CST a fourni une expertise de niveau supérieur au Groupe de travail du gouvernement sur la protection des infrastructures essentielles. Ce groupe de travail, créé en avril 2000, a recommandé les mesures que le gouvernement fédéral devrait prendre pour protéger la partie de l'infrastructure du Canada qui est essentielle à la santé, à la sûreté, à la sécurité et au bien-être économique des Canadiens.

ÉVOLUTION DU CST

Des pressions dans le sens du changement

Le CST doit composer avec le rythme révolutionnaire de l'évolution technologique. Le fondement de ses activités est la technologie, qui touche l'organisme, et ses partenaires, de plusieurs façons :

- Les canaux de transmission des communications étrangères se multiplient. Les nouvelles techniques de communication sans fil, par fibres optiques et par Internet continuent de progresser, ce qui oblige les informaticiens et les ingénieurs du CST à accroître et étendre constamment leurs connaissances.
- Les cibles des activités de collecte de renseignements sur l'étranger, dont les groupes terroristes, ont maintenant facilement accès aux produits sophistiqués d'une industrie des télécommunications représentant plusieurs billions de dollars, y compris la technologie de chiffrement numérique, qui est disponible à titre de logiciel public sur Internet, de sorte qu'il est difficile, sinon impossible, de déchiffrer leurs communications.
- De plus en plus, des quantités énormes d'information sont acheminées sur les nouveaux canaux de communication, de sorte que le CST doit affecter un personnel très nombreux pour déceler les renseignements utiles.
- Les ministères et organismes du gouvernement canadien emploient aussi de nouveaux modes de communication interconnectés avec des systèmes informatiques contenant des renseignements de nature délicate, ou qui contrôlent des infrastructures essentielles. Ils comptent sur les experts du CST en matière de STI pour leur donner des conseils afin de protéger leurs réseaux de communication et leurs systèmes informatiques.

-
- Le nombre d'attaques dirigées contre les réseaux et les systèmes gouvernementaux est en hausse. Selon une estimation contenue dans une étude effectuée en septembre 2000 sur les menaces visant les sites Internet fédéraux, un site typique fait l'objet de 10 incidents de menace ou plus chaque semaine. De plus, la fréquence des attaques contre les systèmes américains provenant du Canada ou passant par notre pays commence à poser problème.
 - Le nouveau Bureau de la protection de l'infrastructure essentielle et de la planification d'urgence, dont la création a été annoncée par le gouvernement en février 2001 et qui est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan complet de protection de l'infrastructure essentielle du Canada, comptera sur le soutien technique du CST.

Le plan stratégique du CST

Pendant l'année examinée, le CST a entrepris un important travail stratégique afin de trouver de nouvelles manières d'exécuter son mandat.

À cette fin, il a d'abord défini sa vision, soit : « être l'organisme qui maîtrise le réseau mondial d'information afin d'accroître la sécurité et la prospérité du Canada ». Ce faisant, le CST est effectivement retourné à ses origines en reconnaissant que sa force de base réside dans sa capacité de comprendre et de protéger les communications et les systèmes de communication. Sa capacité d'exploiter ces systèmes pour fournir des renseignements sur l'étranger découle de cette force de base.

Pour soutenir sa vision, le CST vise à devenir un centre d'excellence qui développera et appliquera ses compétences techniques et sa connaissance des réseaux de communication mondiale, et il compte aider le Canada à répondre à ses besoins d'information essentiels.

Le CST s'est fixé trois buts stratégiques pour les 10 prochaines années :

- être reconnu comme le centre d'excellence du gouvernement pour ce qui est de l'analyse et de l'exploitation des capacités du réseau mondial;
- protéger l'infrastructure d'information du Canada et veiller à son bon fonctionnement;
- moderniser les produits et les services du CST ainsi que leur mode de prestation.

Dans un premier temps, le CST a renforcé les liens entre ses programmes de SIGINT et de STI. Même si leurs activités ont un rapport entre elles, ces deux programmes ont toujours fonctionné indépendamment l'un de l'autre. Pour atteindre ses buts stratégiques, le CST a l'intention d'exploiter les synergies créées par le rapprochement des deux programmes. En examinant les vulnérabilités des systèmes de communication et d'information ensemble, les experts du SIGINT et de la STI mettent maintenant leur savoir en commun pour repérer les menaces visant les systèmes canadiens, ainsi que les occasions de recueillir des renseignements sur l'étranger.

En juin 2000, le chef du CST m'a présenté un exposé sur ce sujet. Par la suite, mon bureau a examiné la stratégie dans le détail avec la haute direction de l'organisme. Je ne pense pas que cela modifiera fondamentalement la façon dont j'examine les activités du CST, car je continuerai d'en juger la légalité. Entre-temps, j'ai exprimé mon appui pour cette entreprise.

EXAMEN DU CST

Le rôle du commissaire

Mon mandat d'examiner les activités du CST et de faire rapport au ministre de la Défense nationale est exposé dans un décret (voir annexe A).

Chaque année, mon bureau recense des secteurs des activités du CST où, de prime abord, on pourrait présumer qu'il se pose des questions de

légalité. Il effectue ensuite, avec mon autorisation, des examens systématiques de ces activités. Je communique les résultats de ces examens au ministre de la Défense nationale sous la forme de rapports classifiés. La production d'un rapport classifié n'indique pas que j'ai découvert un cas d'illégalité. Elle indique plutôt que le rapport renferme des renseignements de nature délicate qui nécessitent cette classification.

Les travaux de recherche et de préparation qu'exigent mes rapports au ministre représentent le gros du travail de mon bureau et me procurent une information détaillée touchant divers aspects des activités du CST.

J'ai examiné les autorisations en vertu desquelles le CST recueille des renseignements sur l'étranger au nom du gouvernement du Canada, ainsi que son mandat de protéger la sécurité des technologies de l'information du gouvernement. Et j'examine régulièrement ses politiques, directives et pratiques afin de m'assurer qu'elles contribuent à la légalité de ses activités et à la protection de la vie privée des Canadiens.

Mes examens ont porté, entre autres, sur la façon dont le CST fournit des rapports de renseignement à ses clients, et sur la réception de renseignements de ses partenaires des Secondes Parties. Je surveille régulièrement les activités opérationnelles de l'organisme, ainsi que les circonstances ayant mené à des enquêtes sur la sécurité interne.

On trouvera à l'annexe B la liste des rapports classifiés que j'ai communiqués au ministre depuis ma nomination, en 1996.

Activités de l'année 2000-2001

Produits du renseignement sur l'étranger

Au cours de l'année écoulée, j'ai continué à examiner les activités du CST sous l'angle de leurs rapports avec le cycle du renseignement, ainsi qu'avec le traitement et la production des produits du renseignement. Comme je le mentionnais dans mon dernier rapport annuel, le CST examine quotidiennement les transmissions brutes qu'il reçoit de nombreuses sources et en évalue la valeur sur le plan du renseignement étranger par rapport aux priorités du gouvernement. Il communique ensuite les résultats de ce travail à ses clients du gouvernement sous la forme de produits du renseignement.

L'année passée, j'ai examiné les politiques et les pratiques de traitement liées à la réception et à la conservation des transmissions de renseignements sur l'étranger. Je me suis penché sur la façon dont le CST reconnaît les questions présentant un intérêt en matière de renseignement dans les transmissions brutes qu'il reçoit, et sur les pratiques liées à leur conservation et à leur diffusion subséquente sous la forme de rapports de renseignement. Et, comme je le fais d'habitude, j'ai examiné les politiques et les pratiques du CST qui, dans ce cycle d'activités, visent expressément à sauvegarder la vie privée des Canadiens.

Gestion de l'information

J'ai en outre examiné les politiques de gestion de l'information du CST à la lumière de la *Loi sur les archives nationales du Canada* ainsi que de la politique et des lignes directrices du Conseil du Trésor touchant la gestion des fonds de renseignements.

Les ministères et organismes sont tenus d'établir des autorisations de disposition de documents pour leurs fonds de renseignements opérationnels et administratifs. Ces autorisations leur permettent de se débarrasser de certains fonds de renseignements et les obligent à transmettre aux Archives nationales d'autres fonds présentant un intérêt archivistique, pour y être conservés.

J'ai constaté que ces autorisations ne constituent pas une obligation de détruire des documents et qu'elles ne donnent aucune indication quant au moment où ceux-ci doivent être détruits. Par ailleurs, elles ne prévoient ni n'autorisent de périodes de conservation des documents. Les périodes de conservation et d'élimination sont déterminées par le ministre responsable de l'institution et doivent, bien entendu, être conformes à toute autre loi applicable.

J'ai acquis la conviction que les politiques du CST se conforment aux exigences des lois et des politiques relatives à la gestion des fonds de renseignements du gouvernement. Je recommande toutefois que le CST s'occupe en priorité de compléter ses calendriers de conservation et d'élimination.

Pouvoirs en matière de politiques

Dans mon rapport annuel de 1998-1999, je signalais mon intention d'examiner le nouveau cadre de pouvoirs, de responsabilité et de coordination touchant les politiques, que le CST avait adopté peu auparavant. Je m'intéressais plus particulièrement à deux des objectifs de ce cadre, soit déterminer le palier approprié pour différentes politiques, et procurer un niveau souhaitable de souplesse opérationnelle pour les activités quotidiennes.

Au cours de l'année passée, j'ai examiné le nouveau cadre, et je l'ai trouvé bien conçu et judicieux. Il faudra cependant du temps pour y adapter toutes les politiques de l'organisme. S'il subsiste certaines lacunes, le CST dispose de politiques pour ses besoins essentiels, et le nouveau système devrait répondre à mon souci antérieur de trouver les politiques au bon palier de l'organisation et de les voir approuvées au niveau approprié.

Au cours de l'année à l'étude, j'ai appris avec plaisir que des fonctionnaires avaient entamé des entretiens dans le but de faire communiquer les politiques internes de base au CST sous la forme

d'ordres du ministre. J'applaudis cette initiative, car elle renforcera les liens de responsabilité entre le CST et le ministre de la Défense nationale, qui est comptable de l'organisme devant le Parlement.

Autres activités

Mon mandat m'autorise à enquêter sur les plaintes déposées par des Canadiens ou des résidents permanents du Canada au sujet des activités du CST. Des demandes de renseignements officielles ont été faites en 2000-2001, mais aucune n'a abouti à une plainte officielle.

Au cours de l'année dernière, mon bureau a entretenu des contacts officieux au sein de la communauté de la sécurité et du renseignement. Nous avons été particulièrement heureux d'accueillir l'inspecteur général de l'Afrique du Sud pendant sa tournée de l'automne 2000 en Amérique du Nord. J'envisage par ailleurs avec plaisir de renouer connaissance avec mes homologues d'autres pays lors de la prochaine conférence des organismes d'examen, à Washington, en octobre 2001.

Constatations faites en 2000-2001

Je suis convaincu que, au cours de la période à l'examen, le CST a agi conformément à la loi dans l'exécution de son mandat, et qu'il n'a pas ciblé les communications de citoyens ni de résidents permanents du Canada. Je fais cette affirmation en me fondant sur l'examen approfondi de ses activités effectué pendant l'année.

Mon mandat m'oblige à informer le ministre de la Défense nationale et le procureur général du Canada de toute activité du CST qui, à mon sens, n'est peut-être pas conforme à la loi. Je n'ai pas eu à faire cela jusqu'ici. Le CST est conscient des limites qui lui sont imposées, il reçoit les avis de conseillers juridiques affectés auprès de l'organisme par le ministère de la Justice, et il dispose de politiques et de procédures destinées à promouvoir la légalité. Ces mesures se sont révélées efficaces.

Personnel et budget

Le budget qui m'avait été alloué pour l'année financière 2000-2001 était de 648 800 \$. Je suis en mesure de signaler qu'il a bien suffi à couvrir les dépenses réelles engagées.

Mon bureau se compose toujours de deux employés à plein temps et de plusieurs spécialistes dont je retiens les services par contrat. À l'heure actuelle, cinq personnes effectuent des travaux spécialisés selon cette formule, et toutes possèdent l'autorisation sécuritaire requise. Cette façon de procéder m'assure la continuité et la souplesse voulues pour obtenir les compétences dont j'ai besoin afin d'examiner efficacement les activités du CST.

COUP D'ŒIL SUR L'AVENIR

Sauvegarder la vie privée des Canadiens

Comme je l'ai déjà fait remarquer, la technologie de collecte de renseignements sur l'étranger du CST doit se perfectionner constamment pour suivre le rythme du progrès des technologies de communication. Malgré la plus grande efficacité des nouvelles technologies, il reste probable que le CST recevra involontairement de petites quantités de communications canadiennes. De plus, chaque nouveau système ou technique de collecte mis en service semble comporter cette possibilité. Cependant, le CST est bien conscient du fait qu'il doit constamment étendre ses moyens d'écarter les communications canadiennes, ou risquer d'agir illégalement s'il ne fait pas tous ses efforts dans ce sens.

À cet égard, j'ai informé le CST que, en plus de mes autres activités d'examen, je chercherai à m'assurer qu'il utilise toutes les technologies nouvelles pour veiller à sauvegarder la vie privée des Canadiens.



CANADA

PRIVY COUNCIL • CONSEIL PRIVÉ

C.P. 1999-1048

8 juin 1999

Sur recommandation du ministre de la Défense nationale et en vertu de la partie II de la *Loi sur les enquêtes*, Son Excellence le Gouverneur général en conseil autorise le ministre de la Défense nationale (le « ministre ») :

- a) à reconduire l'honorable Claude Bisson, de Montréal (Québec), dans ses fonctions de commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications (le « CST ») pour une période de trois ans pendant laquelle il examinera les activités du CST et s'assurera qu'elles sont conformes à la loi;
- b) à autoriser le commissaire à entreprendre cet examen de sa propre initiative ou à la requête du ministre;
- c) à autoriser le commissaire à instruire toute plainte concernant la légalité des activités du CST que pourrait déposer un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada;
- d) à autoriser le commissaire à ne pas instruire une plainte lorsque, de l'avis de celui-ci, il existe d'autres recours légaux;
- e) à autoriser expressément le commissaire à informer toute personne ayant déposé une plainte des résultats de l'enquête qui a été effectuée, en prenant soin de ne divulguer aucun renseignement confidentiel à cette personne;
- f) à enjoindre au commissaire de signaler au ministre et au procureur général du Canada toute activité du CST qu'il estime ne pas être conforme à la loi;

.../2

- 2 -

g) à enjoindre au commissaire de présenter au ministre, une fois l'an et dans les deux langues officielles, un rapport sur ses activités et ses constatations qui ne sont pas de nature confidentielle, le rapport devant être déposé par le ministre au Parlement;

h) à autoriser le commissaire à présenter au ministre, et ce à tout moment jugé opportun par le commissaire, un rapport contenant des renseignements confidentiels;

i) à enjoindre au commissaire, avant la présentation de tout rapport au ministre, de consulter le sous-secrétaire du Cabinet (Sécurité et renseignement) au Bureau du Conseil privé pour s'assurer que toutes les exigences relatives à la sécurité sont respectées, y compris la confidentialité des sources et la protection des renseignements obtenus de pays étrangers;

j) à exiger que le commissaire et toutes les personnes engagées pour son compte prononcent un serment de discrétion et se conforment à toutes les exigences du gouvernement en matière de sécurité;

k) à autoriser le commissaire à retenir les services de toute personne dont il juge avoir besoin pour l'assister dans ses fonctions, aux taux de rémunération et d'indemnisation que peut approuver le Conseil du Trésor;

.../3

- 3 -

l) à fixer la rémunération du commissaire au taux journalier établi dans l'annexe ci-jointe, lequel se situe entre 400 \$ et 500 \$;

m) à autoriser le remboursement des frais de transport et de séjour raisonnables engagés par le commissaire lorsque l'exercice de ses fonctions l'amène à s'éloigner de son lieu de résidence habituel, conformément aux directives du Conseil du Trésor concernant les déplacements;

à compter du 19 juin 1999.

CERTIFIED TO BE A TRUE COPY--COPIE CERTIFIÉE CONFORME



CLERK OF THE PRIVY COUNCIL--LE GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ

Rapports classifiés, 1996-2001

Classified Report to the Minister - 3 mars 1997 (TRÈS SECRET)

Classified Report to the Minister

- Operational Policies with Lawfulness Implications - 6 février 1998 - (SECRET)

Classified Report to the Minister

- CSE's Activities under *** - 5 mars 1998 (TRÈS SECRET Mot codé/Réservé aux Canadiens)

Classified Report to the Minister

- Internal Investigations and Complaints - 10 mars 1998 (SECRET)

Classified Report to the Minister

- CSE's activities under *** - 10 décembre 1998 (TRÈS SECRET/Réservé aux Canadiens)

Classified Report to the Minister

- On controlling communications security (COMSEC) material - 6 mai 1999 (TRÈS SECRET)

Classified Report to the Minister

- How We Test (Rapport classifié sur la mise à l'essai des pratiques du CST en matière de collecte et de conservation de renseignements électromagnétiques, et évaluation des efforts de l'organisme pour sauvegarder la vie privée des Canadiens) - 14 juin 1999 (TRÈS SECRET Mot codé/Réservé aux Canadiens)

Classified Report to the Minister

- A Study of the *** Collection Program - 19 novembre 1999 (TRÈS SECRET Mot codé/Réservé aux Canadiens)

Classified Report to the Minister

- On *** - 8 décembre 1999 (TRÈS SECRET - COMINT)

Classified Report to the Minister

- A Study of the *** Reporting Process - an overview (Phase I) - 8 décembre 1999 (SECRET/Réservé aux Canadiens)

Classified Report to the Minister

- A Study of Selection and *** - an overview - 10 mai 2000 (TRÈS SECRET/Réservé aux Canadiens)

Classified Report to the Minister

- CSE's Operational Support Activities Under *** - follow-up - 10 mai 2000 (TRÈS SECRET/Réservé aux Canadiens)

Classified Report to the Minister

- Internal Investigations and Complaints - follow-up - 10 mai 2000 (SECRET)

Classified Report to the Minister

- On findings of an external review of CSE's ITS Program - 15 juin 2000 (SECRET)

Classified Report to the Minister

- CSE's Policy System Review - 14 septembre 2000 (TRÈS SECRET/Réservé aux Canadiens)

Classified Report to the Minister

- A study of the *** Reporting Process - Phase II *** - 6 avril 2001 (SECRET/Réservé aux Canadiens)

Classified Report to the Minister

- A study of the *** Reporting Process - Phase III *** - 6 avril 2001 (SECRET/Réservé aux Canadiens)